



Rapport d'activités 2024

Présenté à l'Assemblée générale

Du 15 mars 2025

A Montereau-Fault-Yonne

Les co-Présidents,

Nous connaître

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE.

Notre association loi de 1901, d'intérêt général, créée en 1972, est :

- Agréée au titre de la protection de l'environnement
- Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement au sein de certaines instances consultatives environnementales.
- Agréée Jeunesse et Education populaire
- Agréée par l'académie de Créteil

France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE Seine-et-Marne), anciennement connue sous le nom de Nature Environnement77, est affiliée à France Nature Environnement Île-de-France à l'échelon régional et à France Nature Environnement au niveau national.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

☎ : 01.64.71.03.78. ✉ : fne77@orange.fr

✉ : Adresse postale : Hôtel de ville 2, rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS

Nous rencontrer

Maison forestière de Bréviande, D 346, 77240 Vert-Saint-Denis

Située dans la forêt de Bréviande, la maison forestière est dans une enceinte close. Il est nécessaire de prendre un rendez-vous si vous désirez venir nous rendre visite.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf le mercredi

Permanences
Secrétariat
Documentation

www.environnement77.fr. Un blog, si vous souhaitez suivre nos activités et l'actualité de notre réseau.

Une lettre d'information : « Regards 77 ».

Si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez être informé des actualités, cette lettre peut vous être adressée, et elle est disponible sur notre blog.

Un centre de ressources : les données disponibles sont centralisées et restituées à l'ensemble de nos membres.

La documentation est à la disposition du public sur place.

Avec ses 3 salles de réunion, la Maison forestière peut accueillir des réunions, des formations...

*Une petite salle pour 6 personnes
Une moyenne pour 15/20 personnes
Une grande pour 20/25 personnes*

France Nature Environnement Seine-et-Marne, tête de réseau :

En 2024 nous fédérons :

69 adhésions individuelles dont 15 nouvelles.

33 adhésions associatives, dont 1 nouvelle.

(Liste des associations en annexe)

Soit 2156 personnes fédérées au sein de France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE Seine-et-Marne).

Données administratives au 31/12/2024

Siège social : Mairie de Vert-Saint-Denis, 2 rue Pasteur, 77240 VERT-SAINT-DENIS.

Déclaration en Préfecture : 25 janvier 1972. Journal Officiel de la République Française 5 février 1972

Dernière modification des statuts : 2 avril 2022. Dernière modification au journal officiel du 1^{er} avril 2017.

France Nature Environnement Seine-et-Marne est :

- **Agréée protection de l'environnement.** Agrément renouvelé par arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/226 du 5 septembre 2022
- **Habilitée à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement au sein de certaines instances consultatives.** Habilitation renouvelée par arrêté préfectoral 2022/DDT/SEPR/227 du 5 septembre 2022
- **Agréée Jeunesse et d'Education populaire** sous le n°77 06 472 J (renouvelé par l'AP n°2023 DSDEN-SDJES-038 du 8 novembre 2023)
- **Agréée par l'Académie de Créteil** à compter du 1^{er} avril 2019 (renouvelé le 16 juillet 2024)

Dernière Assemblée Générale ordinaire : 2 mars 2024 à Mouroux.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration au 31/12/2024 : 15 membres

Composition :

| Bureau | Administrateurs |
|------------------------------------|---------------------|
| Jean-François DUPONT, co-président | Louis-Marie BARNIER |
| Pascal MACHU, co-président | Michel COGET |
| Bernard BRUNEAU, vice-président | Brigitte DELORD |
| Jane BUISSON, vice-présidente | Marie-Paule DUFLOT |
| Catherine GENDT, secrétaire | Yvon DUPART |
| Martine TURGIS, trésorière | Claude GAUTRAT |
| Michel GENIN, trésorier adjoint | Michel PELLERIN |
| | Daniel SALOMON |

Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration s'est réuni six fois aux dates suivantes :

| | | |
|-----------------|-------------------|-----------------|
| 30 janvier 2024 | 12 mars 2024 | 26 avril 2024 |
| 11 juin 2024 | 10 septembre 2024 | 7 novembre 2024 |

Réunions du Bureau :

Le bureau s'est réuni neuf fois les :

| | | |
|-----------------|------------------|------------------|
| 23 janvier 2024 | 26 mars 2024 | 19 avril 2024 |
| 6 juin 2024 | 3 septembre 2024 | 8 octobre 2024 |
| 5 novembre 2024 | 18 novembre 2024 | 10 décembre 2024 |

Les ressources humaines

Notre assistante de direction, chargée de la vie associative, assure le fonctionnement administratif de l'association et les relations avec les adhérents individuels et associatifs. Son poste correspond à un équivalent temps plein depuis le 1^{er} janvier 2022 incluant 15% d'heures consacrées à des associations partenaires.

En raison de la taille du département de Seine-et-Marne, et des demandes croissantes en matière d'éducation à l'environnement, ce sont toujours deux de nos adhérentes, spécialisées dans le domaine des animations de défense environnementale qui assurent l'essentiel de nos animations en sous-traitance, l'une plutôt au Sud et l'autre au nord (Pays de Meaux essentiellement). La demande allant croissant, des animations ont aussi été assurées par nos bénévoles et l'équipe d'animation va s'agrandir l'an prochain avec des personnes formées en 2024.

Nos participations aux différents forums et notre notoriété nous amènent des demandes de stage et des profils intéressants ayant fait des études sur l'environnement. Cette arrivée de jeunes est enthousiasmante mais demande de notre part une organisation différente capable de leur confier des dossiers en rapport avec leurs études et intéressants pour nos attentes. Cela nous demande un effort d'organisation afin de dégager des ressources humaines auprès de nos bénévoles sans multiplier des déplacements dans notre grand département. A chaque fois, un responsable de stage et un tuteur sont à désigner lors de la signature de la convention avec l'école.

Nos financements

Nous avons reçu en subventions pour l'année 2024 :

- 6 000 € de l'Office Français de la Biodiversité (Projet/subvention sur 2 ans) ;
- 5 000 € de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France) ;
- 4 000 € du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) ;
- 3 000 € du Département de Seine-et-Marne ;
- 1 000 € de la ville de Vert-Saint-Denis ;
- 1 000 € de la Ville de Montereau-Fault-Yonne ;

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

La lettre d'information : « Regards 77 »

Cette lettre d'information avec ses dossiers « de fond » s'adresse à un public assez large d'adhérents et d'élus en abordant les questions des enjeux environnementaux de la Seine-et-Marne. Il s'agit d'informations sur des sujets sensibles, des dossiers en cours, des événements qui se sont déroulés dans notre département.

Les adhérents individuels et associatifs peuvent contribuer à l'élaboration de « Regards 77 » en présentant leur association, en proposant des articles, des suggestions, des observations, des transmissions d'expériences...



En 2024 quatre numéros ont été publiés, en janvier, mars, juin et décembre.

Certains articles portent sur des questions essentielles pour la Seine-et-Marne avec, à titre d'exemples :

- Projets en Bassée : canal à grand gabarit et casiers
- SDRIF Environnemental
- Stockage de CO² dans le sous-sol
- La Seine-et-Marne, terre de cinéma ?
- Forages pétroliers en Seine-et-Marne
- Inondations en Seine-et-Marne

(Voir la liste des articles en annexe.)

Le blog en 2024 : www.environnement77.fr

Plus orienté vers l'actualité et ouvert au grand public, le blog complète la lettre « Regards 77 ».

Le blog est également au service des associations adhérentes qui souhaitent faire paraître un article ou simplement envoyer un lien permettant d'accéder à un article.

Il permet également de nous contacter directement.

Les sources d'information sont nombreuses et diverses. L'accès aux articles peut être effectué par ordre chronologique ou thématique.

Sont publiés :

- Des informations institutionnelles, avec les ordres du jour des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) ; des Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ; des enquêtes publiques, des pétitions.
- Des communiqués se rapportant à l'actualité environnementale, certains accompagnés de liens pour approfondir le sujet.

Quelques exemples d'articles :

- Projet d'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux Suez Villeparisis
- Plan de Protection de l'Atmosphère Ile-de-France
- Sauvons la ferme-cueillette de Servigny
- Elections législatives
- Bassée
- Cartovégétation
- Forages pétroliers, non merci
- Inondations en Seine-et-Marne
- Enquête publique sur le Parc Naturel Régional du Gâtinais
- Avancement du projet de Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin
- Les activités de nos adhérents avec les annonces de manifestations, colloques, sorties, conférences, festivals...

Le blog permet également de consulter « Regards 77 », les documents statutaires publics (statuts et procès-verbal des assemblées générales), et de commander le guide des oiseaux que nous avons édité en 2014.

Fréquentation du blog en 2024 : 8 957 pages vues et 5 805 visiteurs soit une moyenne de 1,4 page lue par visiteur.

Le magazine « Liaison »

Articles concernant la Seine-et-Marne parus dans le magazine « Liaison », publication de France Nature Environnement Île-de-France.

Exemples :

- Fontainebleau, forêt ou massif forestier ? Une forêt sous pression
- La Seine-et-Marne, terre de cinéma ?
- Une colline de déchets toxiques à la place d'une réhabilitation environnementale
- Forêt du Nord et de l'Est seine-et-marnais – Dialogue forêt-société
- Non aux forages pétroliers à Nonville !
- Menace sur la ferme-cueillette de Servigny
- Les Deux Morin inondés (décembre 2024)
- FNE 77 à la COP de Seine-et-Marne

NOTRE RÉSEAU

Participation de France Nature Environnement Seine-et-Marne aux actions de France Nature Environnement Île-de-France

<https://fne-idf.fr/>

Jean-François Dupont, co-président de FNE S&M ainsi que Jane Buisson (vice-présidente de FNE S&M et secrétaire générale FNE IDF) et Christophe Roturier (adhérent individuel FNE S&M), siègent au Conseil d'Administration de FNE Ile de France :

- Assemblée générale (6 avril)
- Conférence des présidents de fédérations (15 octobre)
- 50 ans FNE IDF à l'Académie du Climat (14 mai)
- 5 réunions d'élaboration du Plan stratégique de FNE IDF

Notre fédération collabore avec le service juridique de France Nature Environnement Île-de-France auprès duquel elle peut solliciter son aide pour engager ou s'adjoindre à des actions au tribunal : cf. Recours au Tribunal administratif dossiers Casiers de retenue de la Bassée et forages pétroliers Nonville (détails supra.)

Des membres de France Nature Environnement Seine-et-Marne ou d'associations adhérentes prennent part au nom de France Nature Environnement Île-de-France à des commissions de Seine-et-Marne et IDF et participent à certains groupes de travail de FNE Île-de-France (agriculture et forêt, eau, SDRIF-E, écologie populaire).

France Nature Environnement et nous

France Nature Environnement Seine-et-Marne transmet aux adhérents les lettres, les communiqués, les avis des différents réseaux.
Notre association assiste également à des journées thématiques de formation ou d'information.

Nos partenaires



L'Agence des espaces verts devient
Île-de-France Nature



L'ARB Île-de-France

Nous faisons partie du comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Île-de-France créée en 2018, au sein du collège associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement.

Aqui'Brie

L'un de nos vice-Présidents en est le trésorier. Il participe aux réunions du conseil d'administration, du bureau, à l'assemblée générale et aux travaux de prospective climatique.

Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Notre représentant Yvon Dupart (suppléé une fois par Michel Genin) a participé et suivi les différents conseils d'administration. D'autres associations environnementales participent à nos côtés aux CA : les AAF, l'ANVL, et la FAPVS.

Mme Rucheton est la Présidente de la RBFNG au titre du Conseil Départemental.

En 2021-2022, après le second refus de MAB France, la Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais risquait la radiation du label UNESCO. Depuis, des subventions exceptionnelles ont permis le redémarrage du dossier et le renouvellement de l'agrément UNESCO.

Le directeur et le personnel de l'association ont été renouvelés, le centre d'écotourisme de Franchard a été rouvert au public, la politique de gestion et le projet de territoire remis en chantier. Une réflexion globale sur le plan de gestion de la RBFNG et sur ses objectifs s'est poursuivie en 2024 en liaison avec l'ONF et le PNR du Gâtinais français. De nouvelles communes s'engageront-elles dans la RBFNG ? Le réseau des éco-acteurs sera-t-il redynamisé ?

CEN Ile-de-France

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France (anciennement Pro Natura IdF) a acheté dans un but de préservation 350 hectares depuis sa création, dont 250 en Seine-et-Marne. En 2024, nous avons versé 200€.

GRAINE Île-de-France.

Ile-de-France Nature (anciennement Agence des Espaces Verts)
Met à notre disposition gracieusement la Maison forestière de Bréviande.

Les actions de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Entrevues

- DRIEAT 77 entrevue 14 mai 2024

- FNE S&M a participé à la COP 77 qui s'est tenue le 20 septembre 2024 au lycée agricole de Briec-Comte-Robert, en présence du préfet et du président du Conseil départemental. Cette COP départementale est une déclinaison des COP nationale et régionale, pilotées par le Secrétariat général à la planification écologique. Ce fut l'occasion pour les services de l'État et des collectivités territoriales de présenter leurs programmes d'action, mais sans que les associations environnementales comme la nôtre aient été associées en amont à cette réflexion et sans qu'elles puissent en débattre vraiment ce jour-là.

- 5 rendez-vous avec différents responsables de services de la ville de Montereau-Fault-Yonne avec qui nous travaillons en partenariat

- journaliste AFP le 18 mai

- le président de l'AGRENABA le 04 juin

Auprès de nos adhérents

Vie Associative

Notre assemblée générale du 2 mars 2024 a été suivie d'une explication in situ du projet de protection du Grand Morin et de ses futurs aménagements sur la ville de Mouroux.



Photos P.Hude

Dans la mesure du possible nous assistons aux assemblées générales de nos associations membres Nous étions ainsi présents à l'assemblée générale :

- De Environnement Bocage Gatinais ;
- De Vélosud 77 22/01/2024
- De l'ANVL 27/04/2024 ;
- Du GENE 25/05/2024 ;
- Du GABI 23/03/2024 ;
- De l'ADEMAJ 12/01/2024 ;
- De l'ADE Senart 14/12/2024.

Nous avons organisé une réunion en visioconférence avec nos associations adhérentes dans le but de resserrer les liens de communication sur le thème des inondations suite à la tempête Kirk le 12/12/2024.

Nous étions aussi présents à :

- L'écofestival de TESSA, soutien et participation au ciné-débat.



- Le ciné-débat organisé par Mieux Vivre à Blandy le 06/10/2024 avec la participation de plusieurs de nos administrateurs sur le thème des inondations autour du film « La grande crue de 1910... Et maintenant ? ».

Fête de la nature



Dimanche 26 mai 2024, FNE Seine-et-Marne a organisé la Fête de la nature en partenariat avec la Maison de l'Environnement (de Grand Paris Sud) au cœur de la forêt de Bréviande. Des associations locales de FNE Seine-et-Marne, des acteurs locaux mais aussi les communes de Cesson et Vert-Saint-Denis * présentaient leurs actions et leurs propositions. Une grande fresque collective réalisée par les enfants de écoles et centres de loisirs des deux communes avec le concours du Syndicat Intercommunal et de la Maison de l'Environnement était exposée pour le plus grand plaisir des mamans que l'on fêtait ce jour-là.

Une première dans l'enceinte de la Maison de l'Environnement qui donnait un caractère « village » à la manifestation et qui a enchanté aussi bien les exposants que les quelques 300 visiteurs. Une ambiance conviviale, un ciné-débat autour du thème des arbres et d'intéressants moments de rencontre, un public intéressé.

Les participants ont donc décidé de renouveler l'expérience en 2025.

**Remerciements particuliers aux communes qui ont contribué à la logistique de la manifestation*



Photos P. Hude



Des associations de notre fédération départementale ont participé à cette Fête de la nature, comme à Montereau-Fault-Yonne où notre représentante locale a invité une cinquantaine de personnes à découvrir les fleurs et petites bêtes sauvages de la Réserve Naturelle Régionale de Montereau.



Montereau - Photo MP. Dufлот

Coup de neuf à la Maison forestière

Depuis bientôt 10 ans que nous sommes résidents à la Maison forestière de Bréviande, des travaux d'entretien étaient nécessaires. Administrateurs, adhérents et sympathisants sont venus donner un coup de main et un coup de pinceau les 27, 28 et 29 mai 2024. Une petite pause dans un quotidien très prenant et une bonne ambiance ont motivé les troupes mais dans une maison, il y a toujours à faire et il nous reste encore à faire. Suite en 2025 ?



Université Gustave Eiffel Marne la Vallée

Nous avons participé à l'Ecofestival de l'Université Gustave Eiffel tenu le mardi 2 avril 2024 sur le campus de Marne-la-Vallée, avec un atelier sur notre jeu de cartes « Défi Engagement » à destination du public étudiant.

Concours départemental Ecoloustics

FNE S&M a participé le 7 mai au jury du concours Ecoloustics organisé par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM), récompensant des groupes de collégiens ayant présenté un projet d'action environnementale.

Formation

Fresque de la biodiversité

Les 17 et 28 juin, FNE Seine-et-Marne a organisé une formation à la fresque de la biodiversité : Dans un premier temps, participation aux apéros systèmes et à la fresque, puis dans un deuxième temps, explications détaillées de comment animer ces ateliers. Deux journées riches en découvertes et en échanges autour d'un thème vaste : la biodiversité. Cette animation a ainsi pu intégrer le catalogue de celles que FNE Seine-et-Marne peut proposer au second semestre 2024.

Formation Référent Biodiversité

Les 2 et 3 juillet, nous avons proposé à nos adhérents une formation créée et mise en place par Hugo GRUAT, en stage chez nous pendant 4 mois. Celle-ci a été suivie par 10 personnes.

Nous étions présents

- Au forum des associations de Vert-Saint-Denis (07/09/2024)
- A la fête des associations de Montereau-Fault-Yonne (07/09/2024)
- Au salon du Handicap à Montereau-Fault-Yonne : (05/10/2024)



Forum VSD
Photo M. Turgis

Les commissions

Par arrêté préfectoral 2022/DDT/SEPR/227 FNE Seine-et-Marne est habilitée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances consultatives départementales et participe à de nombreuses commissions. Elle y représente les intérêts des défenseurs de la nature et de la protection de l'environnement.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (**CDPENAF**) et le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (**CoDERST**) se caractérisent par la fréquence de leurs réunions.

Le CoDERST qui donne son avis au préfet sur les projets d'arrêtés préfectoraux concernant les installations à risques sanitaires et /ou technologiques et rédigés par les services de la DRIEAT ou l'ARS ; La CDPENAF (qui rend des avis au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers) ; Les Commissions de Suivi de Sites (**CSS**) instances consultatives rattachées aux sites industriels, permettent d'avoir une vue complémentaire des problématiques de la Seine-et-Marne.

Pour avoir une idée du volume d'activité de chacune de ces commissions :

Le CoDERST :

Au cours des séances du CoDERST sont examinés les dossiers dont les risques sur l'environnement et la santé sont les plus élevés. Tous les dossiers étudiés en CoDERST font l'objet d'arrêtés préfectoraux soumis à l'approbation des membres.

La CDPENAF :

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), l'un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, s'est réunie 11 fois en 2024 en raison du nombre de dossiers, dont 10 en présentiel et une consultation électronique.

Les commissions de suivi de sites (CSS) :

12 commissions, sur les 19 dans lesquelles nous sommes nommés, se sont réunies en 2024 (voir détail en annexe).

Nous avons été présents et / ou intervenants à 13 réunions.

Le Comité technique départemental de Seine-et-Marne de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de l'Île-de-France :

Nous y avons été nommés et y siégeons depuis le 1er janvier 2018 suite à l'application de la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (LAAAF) et à la modification des statuts de la SAFER Île-de-France qui en a résulté. Cet organe consultatif donne son avis sur les opérations foncières (acquisitions amiables, préemptions, rétrocessions) concernant la Seine-et-Marne. Ces opérations doivent ensuite être validées par le conseil d'administration de la SAFER de l'Île-de-France.

Notre représentante a participé aux 8 réunions qui se sont déroulées en 2024.

Les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) :

Notre représentante y siège en tant que « personne qualifiée » au collège aménagement du territoire et développement durable. Participation à 7 réunions de la CDAC 77.

La plupart des dossiers concernent désormais des reconversions de locaux commerciaux existants, l'utilisation de friches commerciales vacantes ou des extensions sur des surfaces déjà artificialisées. Nous y prônons donc la reconversion des locaux pour des activités artisanales de fabrication,

transformation, production, plutôt que des activités strictement commerciales, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures au-delà du seuil de surface obligatoire.

Pour rappel, la loi climat et résilience du 13 octobre 2022 impose le principe général d'interdiction d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets engendrant une artificialisation des sols lorsque le document d'urbanisme prévoyant la zone commerciale est entré en vigueur après le 23 août 2021.

La Commission départementale de Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Elle se réunit une fois par an : elle s'est déroulée le 13 juin 2024 à la Préfecture de Seine-et-Marne. Ont été abordés ce jour-là les risques d'inondation, avec un focus sur le chantier du casier pilote de la Bassée, et l'utilisation des fonds Barnier.

Yvon Dupart, notre représentant a mis à l'ordre du jour les Cavités souterraines à Montereau :

« ...l'inventaire était antérieurement confié à l'association départementale de spéléologie. Il nous semble que cette association n'existe plus. A-t-elle transmis tous ses dossiers à l'état ou au département ? Chaque commune dispose-t-elle des informations concernant les cavités souterraines sur son territoire ? A Montereau, lors de la construction de Surville dans les années 70, un stade a été créé au-dessus des anciennes carrières souterraines, mais aujourd'hui un grand bâtiment destiné aux activités sportives est prévu. Des sondages pour vérifier l'absence de cavités en dessous ont-ils été réalisés ? Quelles mesures sont envisagées en cas de présence de cavités sous l'endroit prévu pour cette construction ? »

Suite à la réunion de la CDRNM en Préfecture, nous avons ensuite envoyé le détail de la demande formulée en séance au titre de FNE77 à la représentante de la ville de Montereau qui avait indiqué en séance « ... qu'il n'y avait pas à ce jour de permis de construire de délivré et qu'aucun sondage n'avait encore été réalisé. »

Nous lui avons demandé « ... de nous préciser en retour : Quelles mesures seraient envisagées en cas de présence de cavités sous l'endroit prévu pour cette construction ? »

Nombre de commissions départementales et comités dans lesquels un ou des représentants de FNE Seine-et-Marne sont nommés :

- 18 commissions préfectorales
- 9 commissions consultatives locales
- 19 commissions de Suivi de Site
- 1 commission locale de l'Environnement et de concertation (CLICEC)
- 4 commissions locales de l'Eau (CLE) pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux, (SAGE)
- 13 commissions Natura 2000. Nous représentons FNE Ile-de-France pour certaines d'entre elles.

Nombre de réunions auxquelles nous avons participé :

| COMMISSIONS et COMITES | Réunions 2024 |
|---|----------------------|
| CODERST | 9 |
| CDNPS-Pub 1, carrières 3, faune sauvage captive 2, sites & paysages 7, nature | 13 |
| Chasse et faune sauvage | 1 |
| CSS | 13 |
| CDPENAF | 11 |

| | |
|--|-----------|
| CCSPL (CAMVS 1 – Carrière Placoplatre 1 - SMITOM Vaux-le-Pénil 4 – SIETREM St Thibault des vignes 1 – Varennes-Jarcy 3) | 10 |
| CDAC | 7 |
| NATURA 2000 | |
| CLE SAGE (Bassée 3, Marne et Beuvronne 2, Yerres 2) | 7 |
| SDAGE | |
| CCE (Meaux-Esbly, Roissy, Coulommiers 1) | 1 |
| SAFER | 8 |
| COMMISSIONS ET REUNIONS AUTRES Loi sur l'eau à Roissy 1 – Commissaires enquêteurs 1 – COP 77 1 – PCAET Val Briard 1 – CDRNM 1 – Comité ressources en eau 1 – Concertation incinérateur Saint Thibault des vignes 5 - SCOT agglo GPS 1 | 12 |
| TOTAL | 92 |

Certaines commissions font l'objet de réunions en pré-commissions où nous sommes présents également.

Globalement, en 2024 nous avons été représentés par une trentaine de titulaires et suppléants dans 92 réunions.

Les actions de FNE Seine-et-Marne par thème

FNE S&M s'efforce de formaliser des groupes de travail thématiques animés par des administrateurs pilotes : déchets, environnement industriel, santé et environnement, aménagement du territoire, énergie et dérivés. Ils sont ouverts à toutes les associations et membres de notre réseau départemental.

Les « déchets »

Décharges « sauvages »

Nous sommes attentifs et continuons à jouer notre rôle de lanceur d'alerte en informant les maires des décharges « sauvages » dont nous avons connaissance.

Déchets industriels

CSS Fouju – Moisenay VÉOLIA le 23 mai 2024

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) exploitée par la société Routière de l'Est Parisien (REP - groupe VÉOLIA Propreté) comprend deux sites. Le site de Fouju de 15 hectares en exploitation avec une **fermeture prévue le 31 décembre 2024** et le site de Moisenay de 6,6 hectares suivi en post-exploitation depuis 2014 jusqu'en 2024.

Le site de Fouju de 15 hectares :

L'arrêt de l'exploitation (arrêt de la réception de déchets de classe 2) de cette ISDND est confirmé au 31 décembre 2024. Cette date ne signe pas la fermeture du site compte-tenu du démarrage du suivi post-exploitation pour un minimum de 30 ans pour tous les résidus qu'ils soient liquides ou gazeux.

Sont abordés les thèmes suivants :

- la présentation du site et ses autorisations réglementaires ;
- la réception des déchets et le bilan d'exploitation des tonnages ;
- le bilan des mesures du bruit en limite de site et en Zones à Émergence Réglementée (ZER) ;
- un bilan analytique des eaux de ruissellement, des eaux souterraines et du traitement des lixiviats ;
- le bilan d'exploitation du Biogaz et analyse des rejets gazeux ;
- les travaux et perspectives sur le site ;
- le suivi post-exploitation et les projets de poursuite des activités de tri et de production de bois ainsi que la réalisation d'un modèle final du site avec remblai en terre inerte .

Suite aux questions posées, il nous est précisé :

- les déchets non valorisables sur le site sont renvoyés vers des sites dûment habilités à les recevoir et à les traiter ;
- les seuils imposés dans les arrêtés préfectoraux sont fixés par des arrêtés ministériels. Toutefois, l'arrêté préfectoral peut prévoir des prescriptions supplémentaires ;
- la réception des déchets liquides ainsi qu'en citerne ne sont pas autorisés ;
- la nappe des calcaires de Brie, il y a plus de vingt ans, a été polluée et impactée par une activité antérieure du site. Depuis 2001, une paroi étanche a été mise en place autour du site. Initialement chargée en chlorures, elle subit encore quelques dépassements sur le piézomètre situé en aval du site. Il nous est précisé que cette nappe superficielle subit énormément les aléas climatiques dont les sécheresses de 2022 et 2023 ;
- la nappe des calcaires de Champigny, plus profonde et située en dessous de l'épaisseur imperméable d'argile verte, est suivi trimestriellement sur quatre piézomètres. Les

prélèvements sont effectués par le Bureau d'études BURGÉAP et les analyses réalisées par le laboratoire EUROFINs Environnement ;

- une borne de détection de la radioactivité (uranium) est installée à l'entrée du site ;

Les membres des associations présentes demandent qu'une information complète soit transmise pour ce qui concerne le projet 2025 porté par VÉOLIA de réception de terres inertes (classe 3). Ils alertent sur la présence de « pyrite » (disulfure de fer qui, en contact avec l'eau et l'air, peut se transformer en acide sulfurique) retrouvée dans les terres de remblai du Grand Paris. Il est demandé une grande surveillance de ce paramètre.

Le site de Moisenay de 6,6 hectares en post-exploitation depuis 2014 et ce pour 10 ans

Ce site est recouvert de 1,80 m de terre entre la terre arable et la géomembrane. Véolia y pilote un contrat d'entretien d'espaces verts visant à éviter une éventuelle repousse des arbres.

Les lixiviats et les eaux souterraines sont particulièrement suivis.

Un dossier de centrale de panneaux photovoltaïques posés à la verticale est en cours d'examen. Les premiers électrons pourraient être livrés au 3ème trimestre 2027. La commune de Moisenay avec le SDEM (Syndicat Des Énergies de Seine-et-Marne) portent ce projet. À suivre...

CSS Soignolles-en-Brie le 11/09/2024

Cette CSS concerne deux installations toutes deux exploitées par la société SUEZ d'Île-de-France (SITA Île-de-France) :

1. La première du lieudit « Mont-Saint-Sébastien » a été exploitée de 1974 à la fin de l'année 2004. Un programme de suivi post-exploitation de 30 ans est imposé à l'exploitant suivant les termes des arrêtés préfectoraux de 2008, 2009 et 2013.
2. La deuxième, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dite « la Butte Bellot » a été autorisée en 2004 initialement pour une durée de 13 ans et une capacité de 200 000 tonnes de déchets. Par arrêtés préfectoraux successifs, l'exploitant a été autorisé à augmenter sa capacité de stockage annuelle, afin de traiter et d'éliminer les déchets ménagers de la région parisienne, en raison de l'arrêt d'activité momentanée de certaines usines d'incinération francilienne...En 2015, l'autorisation de prolongation d'exploitation s'est accompagnée d'une réduction du tonnage annuel portée à 90 000 tonnes/an.

Depuis le 30 avril 2022 l'installation n'accepte plus aucun nouveau déchet et l'exploitant a déclaré la fin des travaux de couverture en vue du réaménagement final. À cet égard, la société « SUEZ Île-de-France » a transmis un mémoire de cessation d'activité le 5/12/2023, en cours d'instruction à l'UD DRIEAT. Le site dit de la « Butte Bellot » passe en suivi post-exploitation dont la durée sera au minimum de 25 ans. Le bilan 2023 présenté a porté sur les thèmes suivants :

- la présentation de l'installation et sa situation administrative,
- le bilan d'activité du site en 2023 (évolution des tonnages annuels, incidents, accidents, plaintes),
- la gestion, le suivi analytique et le traitement des lixiviats,
- la gestion du Biogaz et ses valorisations énergétique et thermique,
- le suivi analytique des eaux et autres suivis réglementaires (analyse de la qualité de l'air),
- les projets pour l'année 2024.

À l'issue de cette présentation, les membres de la commission ont posé leurs questions et fait part de leurs observations.

Extension de la décharge de déchets dangereux seveso seuil haut Suez Villeparisis

MISE EN PLACE D'UN « PIG » : Ce projet étant incompatible avec le PLU de la commune de LE PIN Monsieur le préfet de Seine-et-Marne a souhaité qualifier ce projet en Projet d'Intérêt général afin de pouvoir contourner ce dernier. Ce « PIG » fut l'objet d'une mise à disposition des documents en janvier 2024.

FNE Seine-et-Marne a répondu à cette consultation du public en indiquant notamment que la Seine-et-Marne a déjà pris à l'heure actuelle une part suffisante de déchets de toute sorte au nom de l'intérêt

général. Notamment le secteur Nord-Ouest concerné par le projet qui accueille des déchets dangereux depuis près de quarante-cinq ans sur Courtry-Villeparisis et constate la succession d'arrêtés préfectoraux autorisant la création ou l'extension de sites de stockage : Annet-sur-Marne (120 hectares), Claye-Souilly (289 hectares), Villeneuve-sous-Dammartin (192 hectares), Villenoy, Isles-les-Meldeuses, Vignely, Cocherel, Monthyon et que cet état de fait constitue pour les populations de très fortes inégalités environnementales par rapport au reste de la Région.

Incinérateur de Saint Thibault-des-vignes

Le SIETREM envisage de rénover et d'agrandir la capacité de son UVE afin de pouvoir passer de 155.000 tonnes à 215.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés incinérés par an soit une augmentation de près de 40% de sa capacité actuelle. A cet effet, il a organisé une concertation préalable à laquelle nous avons participé.

Cette extension ne peut qu'accroître les nuisances associées et notamment le risque sanitaire par augmentation quantitative d'émission de polluants sur un bassin de vie d'environ 50.000 personnes déjà fortement impacté par les pollutions industrielles ou routières (Centrale Fioul EDF, incinérateur du SIAM, Centrale d'enrobé, Blanchisserie industrielle, A104, dans un rayon d'un kilomètre...).

Environnement industriel

Risques industriels

Information importante : les dossiers soumis au CoDERST ont diminué de façon importante ces dernières années. En raison des demandes réitérées auprès de la préfecture, il est désormais possible d'être informé des dossiers étudiés par la préfecture « au cas par cas », qui ne passent désormais plus en CoDERST mais dont l'importance n'est pas négligeable.

Exemples : photovoltaïque, canalisations de gaz sous pression, dont CO2, etc,...

ATTENTION : il n'y a qu'un mois entre la diffusion de ce type de dossiers sur le site de la préfecture et l'autorisation donnée par le préfet. Il faut donc les étudier dès réception. **Chaque citoyen peut s'abonner à ces alertes.**

Pollution du canal du Loing

La sucrerie de Souppes-sur-Loing a reçu une mise en demeure.

Forages pétroliers

L'exploitant Bridge Energies (ex- Bridge oil) a obtenu par arrêté préfectoral du 30 janvier 2024, l'autorisation de deux nouveaux forages pétroliers sur le site de Nonville, entre Nemours et Moret sur Loing.

Cette autorisation a amené la régie publique Eau de Paris à déposer contre cet arrêté préfectoral un recours en référé, rejeté le 17 mai dernier par le Tribunal Administratif de Melun, et un recours sur le fond jugé le 30 janvier 2015.

Après le rassemblement du 15 juin dernier devant la mairie de Nonville, à l'initiative entre autres de FNE Seine et Marne (cf Regards n°33 - juin 2024), l'action s'est poursuivie sous différentes formes :

- Une réunion publique organisée par FNE Seine et Marne à Villemaréchal **le 22 octobre** a rassemblé une centaine de personnes autour du sujet de la qualité des ressources en eau, avec deux interventions de représentants de la régie Eau de Paris.



Villemaréchal - Photo LM Barnier

- Le 13 octobre, six associations dont FNE Seine et Marne ont déposé des interventions volontaires en soutien du recours déjà initié par la régie Eau de Paris : <https://fne-idf.fr/communique-presse/stop-aux-forages-petroliers-en-seine-et-marne>
- De leur côté, **six communes et deux syndicats des eaux** en ont fait de même : Ville de Paris, Nonville, La Genevraye, Villemer, Moret-Loing-et-Orvanne, Lorrez-le-Bocage, SIAAEP Bocage et SIDEAU Moret.
- Le 14 novembre, FNE IDF et Seine-et-Marne, la Ville de Paris et les Amis de la Terre France ont organisé une conférence sur ces forages pétroliers à l'Académie du Climat à Paris.



Photo LM Barnier

- Une pétition lancée par Environnement Bocage Gâtinais, largement relayée dans le réseau FNE et au-delà a recueilli fin 2024 plus de 37 000 signatures.

(Voir aussi la Foire aux questions <https://www.amisdelaterre.org/publication/faq-forages-petroliers-nonville/>)

Le recours sur le fond de la Régie Eau de Paris ainsi que les recours en intervention volontaire ont été traités le 9 janvier 2025 à l'audience du tribunal administratif de Melun. Le rapporteur public a conclu à un sursis à statuer, devant obliger la société Bridge Energies à préciser son étude d'impact et préciser les garanties financières. Le jugement rendu le 30 janvier 2025, constatant des irrégularités dans l'arrêté préfectoral de janvier 2024, confirme le sursis à statuer sur dix mois obligeant l'exploitant à se mettre en conformité. C'est une demi-victoire pour les associations qui restent mobilisées pour obtenir une annulation totale.

La presse a suivi de près cette affaire : dossiers et articles de Libération, du Monde, Radios-Télévisions France-info, RMC, etc...et presse locale La République de Seine et Marne, le Parisien...

Par ailleurs, saisi par l'exploitant, le Conseil d'Etat, a enjoint le premier ministre d'accorder à Bridge oil une autorisation d'extension de son périmètre de recherche refusée dans un premier temps. La première ministre s'est exécutée par décret du 27 décembre 2023. Bridge Energies a donc ainsi obtenu en catimini, une extension de plus de 40kms² de son périmètre de recherche, sans que nous puissions intervenir, car la décision a été prise par le tribunal de Poitiers, siège de l'exploitant.

Projets de captage de CO² sur le site de Grandpuits

Un projet de recherche d'enfouissement de CO² dans le sous-sol du périmètre du site industriel de Grandpuits est en cours. Ce projet intitulé Pilot Strategy, est mené conjointement par deux établissements publics : le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et l'Institut Français du pétrole et énergies nouvelles (IFPEN). Des études géophysiques sont en cours pour étudier les capacités de stockage en profondeur, avec succès, semble-t-il...

Deux administrateurs de FNE S&M ont participé avec un regard critique aux réunions de concertation organisées par les porteurs de projet :

- Portes ouvertes à la salle polyvalente de Grandpuits le 31 mai 2024

- Groupe de réflexion adaptations territoire 18 novembre 2024

Le CO² capté devait provenir surtout de l'usine d'azote ex-Boréalys présente sur le site. Pour des raisons de marché, celle-ci n'est plus en activité, se pose alors le problème d'avoir recours à d'autres sources industrielles de CO², loin de Grandpuits, pouvant être acheminées à grands frais par pipe-line ou camions. D'autres variantes émergent, favorisées par l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État mi 2024 :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/ami-accelerer-developpement-capacites-stockage-geologique-co2-france>

Ainsi, la société néerlandaise C-Questra s'est-elle positionnée pour exploiter sur le site de Grandpuits un dispositif de captation du CO² dans l'air (plus besoin de camions ou pipes...), à grand renforts d'équipements du genre ventilateurs/aspirateurs électriquement très énergivores.

Aucune de ces deux hypothèses n'est satisfaisante : en admettant que le stockage profond soit sans risques ce qui reste à confirmer tout en respectant le principe de précaution, le recours aux camions, pipes, ou méga-aspirateurs seraient à leur tour générateurs majeurs de CO².

La géo ingénierie n'est pas la solution miracle, le sujet du CO² est un problème systémique qu'on ne peut régler simplement par l'innovation technologique.

Nous l'avons exposé en détail dans notre dossier « captage CO² » de notre lettre Regards n°34 de décembre.

La responsabilité ultime revient donc aux choix politiques à déterminer. C'est pourquoi nous demandons l'organisation d'un débat sous l'égide de la Commission du débat public.

Rappelons qu'au plan national, FNE est membre du Réseau Action Climat, très critique sur l'opportunité du captage souterrain de CO² :

<https://reseauactionclimat.org/publications/le-captage-et-le-stockage-du-carbone-sont-des-fausses-solutions-pour-le-climat/>

Carrières

Coup d'arrêt à la carrière Placoplatre « Fort de Vaujours »

Après une enquête publique portant sur la Seine et marne et sur la Seine Saint Denis à laquelle nous avons participé, le préfet de la Seine-Saint-Denis a délivré par arrêté du 23 mai 2023 une autorisation environnementale à Placoplatre pour l'exploitation d'une première tranche de carrière de gypse à ciel ouvert sur le territoire des communes de Vaujours et de Coubron (93).

Sur action juridique de l'association Environnement 93, le tribunal administratif de Montreuil a ordonné le 25 juillet 2024 à la société Placoplatre de produire des mesures de régularisation des

nombreux vices relevés dans le cadre de l'autorisation : insuffisance de l'évaluation des incidences négatives du projet sur les émissions de gaz à effet de serre, absence de motivation au regard du critère relatif aux raisons impératives d'intérêt public majeur, impacts irréversibles concernant le maintien des espèces protégées dans un état de conservation favorable, prise en compte de la pollution radiologique dans les zones à défricher.

Les travaux y compris ceux de dépollution sont actuellement à l'arrêt et une nouvelle enquête publique devra être organisée, vraisemblablement pour la fin de l'année 2025.

CSS PLACOPLATRE Fort de Vaujours le 18 décembre 2024

Energies et dérivés

Cette commission examine avec beaucoup de compétence interne et externe tous les sujets sur lesquels nos adhérents et administrateurs peuvent être interpellés en commission et essaie de combattre les « fakenews » issues des réseaux sociaux et des associations adhérentes qui se font malheureusement l'écho d'informations complètement erronées. Sur le principe « qu'il n'y a pas de fumée sans feu » tout est possible et son contraire...

Ainsi nous avons travaillé avec beaucoup de sérieux sur des thèmes polémiques comme les SMR (Small Modular Reactor), les énergies renouvelables, la méthanisation, les changements industriels dans notre département et tout récemment sur le stockage du Co2. Ces commissions font l'objet de rapports qui peuvent être mis à votre disposition sur demande.

Santé et environnement

Eau

Casier « pilote » de la Bassée et projet Canal Grand Gabarit



Photo JF Dupont

La Bassée en danger.



Mercredi 15 janvier 2025, l'Établissement Public Seine Grands Lacs inaugurerait en grande pompe (sic !) face à la presse la mise en eau de son casier « pilote » anti crue, sur la Seine en amont de Montreau.

L'ouvrage, qui a coûté officiellement 114 millions d'euros (nettement plus en réalité), est en fait une gigantesque zone de 360 hectares, pris sur la zone humide de la Bassée, entourée d'une digue de 7,6 kilomètres. Cette opération doit permettre de baisser le niveau de la Seine en aval « jusqu'à 15 centimètres », selon un communiqué de presse, très optimiste.

Ce casier pilote fait partie d'un projet global de 9 casiers de retenue d'eau, contre lequel FNE Ile de France et Seine et Marne ont déposé un recours en tribunal administratif en 2021, rejeté en première instance en 2023, en appel depuis.

Le projet initial des 9 casiers était estimé à plus de 600 millions d'euros. Aujourd'hui Seine Grands Lacs tempore sur la mise en œuvre des autres casiers, les restrictions budgétaires n'étant pas la moindre cause de cette hésitation. A cette occasion, la presse locale et nationale (AFP) s'est faite l'écho de notre position.

Le projet d'extension à grand gabarit du canal de la Seine entre Nogent et Bray-sur-Seine est depuis plus de deux ans dans l'attente de la mise en enquête publique de son autorisation environnementale. Ce projet néfaste pour la zone humide de la Bassée, porté par Voies Navigables de France, dans le seul but de satisfaire les intérêts des exportateurs céréaliers, est combattu depuis longtemps par FNE S&M :

Pour mémoire, lors du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en 2011, FNE Seine-et-Marne et d'autres associations avaient dès ce moment exprimé leur opposition à ce projet d'extension. Lors de l'enquête publique de 2021 concernant la Déclaration d'utilité Publique de ce projet, FNE Seine et Marne, l'Association des naturalistes de la vallée du Loing (ANVL) avaient signifié par écrit leur opposition à cette extension.

Plus récemment, FNE S&M a soutenu les initiatives du collectif seine et marnais Bassée vivante : Un arpentage militant et festif à l'écluse de Jaulnes le 29 septembre 2024 et une conférence de l'hydrologue du CNRS Agnès Ducharme, le 2 février 2025 au tiers-lieu la Manse Eugénie de Jaulnes, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. FNE S&M reste vigilante et mobilisée pour bloquer ce projet écocide.



Biodiversité

Cartovégétation

France Nature Environnement Île-de-France porte le projet Cartovégétation, avec les fédérations départementales (en particulier Environnement 92 qui est à l'origine du projet).

Les espaces de nature en Île-de-France sont de plus en plus menacés par l'urbanisation. Ainsi la constitution de trames vertes notamment en zone dense devient un défi pour enrayer le déclin de la biodiversité

Les outils de cartographie aujourd'hui utilisés (les données Corine Land Cover, les fichiers fonciers et le Mode d'occupation des sols) sont inadaptés pour produire des données cartographiques complètes sur la végétation.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'élaborer de nouveaux outils pour mettre en place des stratégies pour réduire la vulnérabilité des écosystèmes, et donc des territoires.

Une équipe de FNE IDF, constituée de chargés de mission et de géomaticiens bénévoles ou stagiaires est à disposition des départements comme le nôtre pour réaliser cette nouvelle cartographie et modéliser les déplacements d'espèces animales référencées. Le suivi de ce projet est assuré par une administratrice et un administrateur de FNE S&M.

Plate-forme : <https://experience.arcgis.com/experience/073f862c940d4c4e893722f8919c04b3/>

Présentation video : <https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=catovegetation#fpstate=ive&vld=cid:a00a1c53,vid:n15q4R-NLWk,st:0>

Plate-forme : <https://experience.arcgis.com/experience/12f26d4d8f744a7e8f84c6e04d54df46/>

Nuisances aériennes

Projet d'aérodrome Moret-Episy

FNE seine et Marne a demandé au préfet la création d'une commission consultative de l'environnement concernant l'aérodrome de Moret-Episy, où les vols d'aviation "légère" qui ne respectent pas les altitudes minimales ne sont pas appréciés des riverains et dérangent la faune de la plaine de Sorques. Au vu de l'activité actuelle de l'aérodrome, la préfecture nous a indiqué ne pas juger nécessaires la création d'une CCE, pas plus que la mise en place d'un Plan d'Exposition au Bruit. Nous contestons cette décision et poursuivons l'action pour les obtenir.

Aménagement du territoire

Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E)

Le SDRIF-E est un document de planification régional destiné à encadrer l'usage du foncier. Tous les plans locaux devront s'aligner sur lui dans les prochaines années. Après avoir été approuvé par les élus régionaux, en juillet 2023, il a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} février au 16 mars 2024. Une commission d'enquête de dix-sept membres a travaillé sur les 8 735 observations émises et a rendu ses conclusions le 3 mai 2024. Il a été voté par le Conseil Régional le 11 septembre 2024. FNE S&M a participé pendant cette révision à la rédaction des contributions et avis émis par FNE IDF.

Avec les associations locales du département, nous avons commencé à exercer une vigilance critique sur la mise en œuvre concrète des orientations SDRIF dans les Schémas de cohérence territoriaux des communautés territoriales et les PLU. FNE S&M a par exemple soutenu l'action des associations environnementales de Sénart, qui se sont mobilisées avec succès au 1^{er} semestre 2024 pour défendre une parcelle exploitée par un agriculteur de proximité (ferme de Servigny), alors qu'elle était menacée par le fléchage fixé par le SDRIF.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)

Après le gros travail que nous avons conduit en 2023-2024 sur le SDRIF-E il nous faut préparer l'avis de FNE Ile-de-France sur le Schéma régional, climat, air, énergie.

La révision de ce schéma intervient d'ailleurs bien tard car le précédent lancé en 2012 s'est terminé en 2020. Il a été évalué en 2022 et doit être révisé cette année. Ce schéma est essentiel, les autres régions l'intègrent à leur schéma directeur. L'Ile-de-France en fait un document à part mais coordonné avec le SDRIF-E.

Servigny, une mobilisation collective pour des terres agricoles

La ferme cueillette de Servigny située au cœur de Sénart était menacée par un projet « Sites clés en main France 2030 ». L'amputation de 35 ha parmi les terres les plus fertiles de la cueillette pouvait être un coup fatal porté à une entreprise agricole remarquable.

A l'issue d'une mobilisation, au cours du premier semestre 2024, de quinze associations dont FNE Seine-et-Marne, de citoyens, d'une pétition signée par plus de 5500 personnes en peu de temps, ces 35 hectares devraient être sanctuarisées via le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, qui sera révisé et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud.

Le collectif a mis en œuvre une veille sur ce dossier.

Projet d'établissement pénitentiaire à Crisenoy Menace sur des terres agricoles fertiles

Ce projet, sur un terrain agricole de 30 hectares, est situé à 300 m du hameau dit « Les Bordes » et à 700 m du cœur du village de Crisenoy. Il est compris dans le périmètre d'une ZAC de 100 ha, rejetée par la population (dossier de réalisation approuvé en 2013).

Depuis le début de ce projet FNE S&M a pris position contre cette implantation qui impactera les terres agricoles, l'environnement et l'équilibre de la communauté villageoise de Crisenoy : il aurait été plus judicieux d'implanter ces bâtiments sur une friche industrielle et ainsi être conforme aux directives devenues nécessités de « zéro artificialisation nette des sols »

FNE S&M soutient la municipalité de Crisenoy et l'association APTAECV* qui sont formellement opposées à ces projets et agissent en conséquence.

*Le calendrier est le suivant : novembre 2023 dossier de DUP-
déclaration d'Utilité Publique ; février 2024 avis environnemental ;
mars 2024 autorisation environnementale, avant juin 2024 enquête
publique ; septembre 2024 arrêté préfectoral de DUP ; 2025/2026 fin
des travaux ; 2026/2027 ouverture du centre pénitentiaire. Pour ce
faire, le Plan Local d'Urbanisme de Crisenoy doit être modifié.*

** Association pour la protection des terres agricoles, de
l'environnement et du cadre de vie*



Site de Crisenoy – ru d'Andy - Photo M. Turgis

Jeux olympiques sur la base nautique de Vaires-sur-Marne

La base de loisirs de Vaires a été adaptée pour recevoir les JO notamment la berge nord lieu d'une roselière détruite sur 0,88 hectares, du stade nautique de Kayak et d'aviron, gradins parkings, bâtiments, hangars etc. Une dérogation destruction espèces protégées après avis du CNPN a été donnée.

Un AP encadre ces travaux avec des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi :

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022_12_05_ap_signe_dep_jop_2024_vaires.pdf

En réduction notamment :

*Remise en état écologique berge nord: reconstruction type prairie humide

*Zone de préservation de la biodiversité avec fermeture provisoire pour le report de la faune et flore

En compensation notamment pour les impacts résiduels :

*Création d'une roselière du double de surface que celle détruite et de bosquet de saules

*Radeaux végétalisés pour les oiseaux

Accompagnement notamment :

*Extension de la réserve naturelle "îles de Chelles" située à proximité

Une procédure de suivi et de contrôle par un écologue de ces mesures pendant 5 ans avec possibilité d'action correctrice encadrée par la DRIEAT IDF

Au final un impact définitif sur la berge nord compensé, semble-t-il, et des impacts temporaires liés au déroulement des JO : gradins provisoires, circulation, stationnement etc. .

Pour le reste un paysage modifié par les nouvelles constructions et les installations sportives de pointe avec une future fréquentation en hausse que l'on peut regretter, des espaces un peu martyrisés par les installations provisoires mais non situés en zone écologiquement sensible.

Une vigilance nécessaire quant à l'efficacité et la mise en œuvre des mesures prévues

Article étudiants fac Gustave Eiffel

<https://reflexscience.univ-gustave-eiffel.fr/lire/articles/comment-va-evoluer-lile-de-loisirs-de-vaires-torcy-site-des-jo-2024>



PNR Brie et deux Morin

Force est de constater que la charte du projet de PNR n'a toujours pas été amorcée en 2024. Suite à la démission de Franck Riester en tant que président du syndicat mixte d'étude et de préfiguration (SMEP) du projet de PNR Brie et Deux Morin, FNE Seine-et-Marne et six associations locales ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de la gouvernance et de l'état d'avancement de ce projet par un courrier adressé au Président par intérim et à l'ensemble des membres du Bureau du SMEP à qui il revenait d'élire le nouveau Président. C'est Éric Gobard, maire d'Aulnoy qui a été élu président le 20 décembre 2024.

Conseil local de développement (CLD)

C'est au titre de citoyen habitant ou travaillant sur le territoire du projet de parc que des membres de FNE Seine-et-Marne ou d'associations locales affiliées sont membres du CLD mis en place en 2017 par le SMEP et du conseil d'orientation (CO), organe décisionnel du CLD. Sa motion du 28 juin 2024 adressée au Président du SMEP, lui faisant part de ses inquiétudes sur l'avancement des travaux devant conduire à l'élaboration de la Charte du PNR ainsi que sur le manque d'information des habitants du territoire autour du projet reste en attente de réponse.

Construction de studios de cinéma et de leurs backlots sur 50 ha du site de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (Maisoncelles-en-Brie, Giremoutiers, Pommeuse), sur la base d'un "permis de construire précaire" accordé le 29/09/2023

Nous avons été invités à la réunion d'information organisée le 16 janvier 2024 par Monsieur Thierry de Segonzac, président de la société TSF, sur le site de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins, dans le but de présenter son projet de studios cinématographiques et de leur backlot (décors extérieurs).

FNE Seine-et-Marne et deux associations locales se sont adressées à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et au SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin dénonçant le procédé et leur faisant part de leur inquiétude sur la cohérence du projet avec le projet de PNR Brie et Deux Morin : cela se passe dans un secteur dont l'intégration dans le périmètre du projet de PNR avait été mise en cause par la Préfecture de Région en 2014 !

Par ailleurs, une demi-pastille d'urbanisation préférentielle est inscrite dans le SDRIF-E approuvé par le Conseil régional le 11 septembre 2024.

Classement de la Réserve Naturelle de Montereau-Fault-Yonne en Réserve Naturelle Régionale



Photos MP Dufлот

PCAET Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie

Contribution à la consultation publique le 15/11/2024.

Projet « Studios de Bailly » à Bailly-Romainvilliers

Contribution à la concertation préalable organisée sous l'égide de la CNDP le 27/01/2024.

Urbanisme

REVISION DU PLU DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

Nous avons formulé deux avis défavorables en tant que personne publique associée sur un projet très ambitieux avec 11 OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) très loin des préoccupations du ZAN et du respect de certains documents supra-communaux.

Les actions en justice



Dossiers en attente de jugement :

Au pénal.

Siadis, Mitrychem, Poulalion

Feux volontaires à Mareuil-les-Meaux, plainte conjointe avec l'association locale.

WIPELEC à Meaux : pollution, mise en danger de la vie d'autrui, non-respect des règles environnementales et de sécurité, des mises en demeures...

Au Tribunal administratif.

Effaneaux :

Après que notre recours contentieux ait été rejeté en 2020, ainsi que notre requête en appel auprès de la cour administrative de Paris en 2021, nous avons décidé de poursuivre en cassation auprès du conseil d'état. L'aide juridictionnelle nous ayant été accordée, la requête a été déposée le 19 novembre 2024.

La Bassée :

Le jugement du recours en première instance devant le tribunal administratif de Melun a eu lieu le 18 avril 2023, à la suite d'une requête commune avec FNE-IdF et une requête de A l'eau Bassée. Le tribunal a rejeté dans un seul jugement l'ensemble de nos requêtes.

En collaboration avec A L'eau Bassée, FNE S&M a adressé le 11 mai 2023 un courrier à la DRIEAT relevant tous les manquements constatés vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant le démarrage du chantier. Pas de réponse à ce jour.

Appel déposé en juillet sur les casiers pilotes. L'appel déposé en juillet 2023 auprès de la cour administrative d'appel de Paris par FNE S&M et IDF n'a toujours pas été jugé.

Rapport d'Activité 2024 : Sensibilisation et Éducation à l'Environnement

I. Les interventions pédagogiques

- A) Les interventions « scolaires »
- B) Les interventions « extrascolaires »
- C) Les interventions pour des structures d'accueil de personnes en situation de handicap.

II. Les manifestations grand public

Les stands

III. Évolution 2016-2024



I. Les interventions pédagogiques

Nous avons conçu et réalisé des animations pédagogiques à destination des écoles, des accueils de loisirs, des centres sociaux... Une partie d'entre elles ont été adaptées pour des personnes en situation de handicap. Les animations ont pour objectif d'apprendre à observer le monde qui nous entoure pour mieux le respecter et le protéger. Par des approches pédagogiques, ludiques et sensorielles nous abordons différentes thématiques telles que la faune, la flore et leurs écosystèmes, l'eau et les déchets. Deux animatrices et des bénévoles en assurent les réalisations. En 2023, compte tenu des difficultés récurrentes sur les ressources en eau, nous avons étendu nos compétences avec l'acquisition d'un outil ludique permettant de suivre le circuit de l'eau potable et de pister le gaspillage, les fuites et d'acquérir les compétences pour y remédier. L'objectif final étant de réduire la consommation d'eau par élève. Cette nouvelle animation lancée en 2024 rencontre un réel succès. En 2024 nous avons mené de nombreuses démarches auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne afin de proposer des actions destinées au collèges (économie d'eau, « le revers de mon look », sobriété numérique...). Les premières annonces ont été envoyés par le département en fin d'année.

Nous intervenons en milieux :

- **Scolaire**, principalement auprès des élèves maternelles et élémentaires mais aussi ponctuellement auprès des collégiens et des lycéens. Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, FNE Seine-et-Marne est structure référente pour deux « Aires Terrestres Educatives » (ATE), dispositif piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Aires terrestres éducatives Ecole primaire de Chartrettes et lycée de Jehan Chelles

Notre position de référent auprès de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et notre agrément académique renouvelé en 2024 nous positionnent comme acteur scientifique pour accompagner les aires éducatives s'engageant dans des parcours de biodiversité.

Cette charge de conseil et d'accompagnement nous implique encore davantage vers l'accompagnement scolaire qui s'étend désormais de la maternelle au lycée. Cela implique de travailler nos ressources pédagogiques pour s'adapter aux différents publics.

A la rentrée de septembre 2024 nous avons poursuivi et étendu nos actions avec ces deux établissements. Le dispositif fonctionne sur la totalité de l'année scolaire à raison d'une intervention par mois en moyenne

A l'école de Chartrettes nous travaillons désormais avec deux classes (CE1/CE2 et CM1 soit 46 élèves.

Au lycée Jehan de Chelles nous travaillons avec trois classes de seconde (en demi classe) soit 90 élèves.

Cités éducatives

A Montereau, FNE Seine-et-Marne anime depuis octobre 2023 pour des élèves de grande section d'une école maternelle une classe nature.

Ces animations sont financées par le dispositif "cités éducatives" réservé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Environ une fois par mois, les enfants sont immergés en pleine nature et font des découvertes passionnantes.

L'information a circulé et plusieurs autres classes sont intéressées pour la prochaine année scolaire.



Photo MP.Duflot

- **Extrascolaire**, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires, dans les centres sociaux, les accueils de loisirs.

- **Structures d'accueil de personnes en situation de handicap**. Ces interventions sont en augmentation, elles nécessitent des adaptations importantes de l'approche pédagogique et des contenus. Renfort des aspects « sensoriels ».

A) Les interventions « scolaires »

Cette année, nous sommes intervenus dans 33 écoles élémentaires, 17 écoles maternelles, un lycée en Seine-et-Marne. Soit un total de 51 établissements. Nous avons sensibilisé **4030 élèves en 2024**. C'est le résultat le plus élevé depuis la mise en place de ces actions.

Soit 23058 enfants sensibilisés en milieu scolaire depuis 2016



Le « hit parade » par thèmes :

1. L'eau (58 animations)
2. Les petites bêtes (36 animations)
3. Les arbres et la forêt (31 animations)
4. Les déchets (16 animations)
5. Les lutins (16 animations pour les plus petits)
6. Les oiseaux (13 animations)

B) Les interventions « extrascolaires »

Les interventions « extrascolaires » ont été peu nombreuses en 2024, nous avons donné la priorité aux interventions en milieu scolaire.

C) Les interventions pour des structures d'accueil de personnes en situation de handicap

En coopération avec le CESAP nous intervenons à Meaux et à Champs sur Marne auprès de personnes polyhandicapées (enfants et jeunes adultes). Le programme a pris un rythme très régulier en 2023, rythme qui s'est poursuivi en 2024.
Nous avons sensibilisé **55 jeunes en 2024**.

Soit un total de 23113 enfants sensibilisés depuis 2016

II. Les manifestations grand public

Les manifestations grand public sont des événements à destination des familles, des salariés...dont l'objectif est de promouvoir la notoriété de notre association.

Ces manifestations se présentent sous la forme de stands ou d'ateliers.

Les stands

Sur les stands, nous :

- Présentons notre association et ses actions ;
- Proposons de courtes animations accessibles aux enfants et à leurs parents.

En 2024 nous avons tenu des stands à la Fête de la Nature à Bréviande, au salon du handicap de Montereau, à l'institut Gustave Eiffel de Marne la Vallée.

Annexe 1 : *Regards 77*

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 31 – Janvier 2024

- La Bassée, le canal à grand gabarit, des projets contradictoires et d'une autre époque qui ne répondent pas aux enjeux de demain aux coûts exorbitants
- Biodéchets : non à la procrastination !
- Collaboration au cursus Mastère spécialisé Politiques Publiques et Stratégie pour l'Environnement (PPSE) d'AgroParisTech
- SDRIF Environnemental : de qui se moque-t-on ?
- Stockage de CO2 dans le sous-sol – Un projet à Grandpuits / Nangis
- Une classe « nature » de grande section de l'école maternelle du Clos Dion à Montereau-Fault-Yonne
- Gaspido, un jeu d'eau
- Irrigation et pesticides : quand les pollueurs et les préleveurs refusent de payer

Lettre de FNE Seine-et-Marne – N°32 – Mars 2024

- L'assemblée générale annuelle de FNE Seine-et-Marne
- « La Bâtisse », un tiers-lieu à Féricy
- Rencontre avec Martine TURGIS
- La Seine-et-Marne, terre de cinéma ?
- SEDIF : en route avec Véolia pour l'osmose inverse basse pression
- Criminalisation de la défense de l'environnement : France nature Environnement dépose deux plaintes à l'ONU

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 33 – Juin 2024

- Nonville : pour protéger l'eau contre les puits de pétrole en Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne et de nombreux élus, associations, ... se sont rassemblés le 15 juin
- Déchets dangereux : une colline de déchets toxiques à la place d'une réhabilitation environnementale
- La ferme-cueillette de Servigny ne doit pas disparaître !
- Exercice d'alerte autour du site SEVESO haut de Grandpuits
- La Maison forestière en chantier

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 34 – Décembre 2024

- Forum des associations à Vert-Saint-Denis
- Stop aux forages pétroliers en Seine-et-Marne : la lutte continue
- Captage du CO², l'avenir ?
- La grande crue de 1910 à Paris et en Seine-et-Marne... et maintenant ?
- Inondations Seine-et-Marne au mois d'octobre 2024
- Santé environnementale : réglementation antennes relais
- Pollution au sucre du canal du Loing
- Ecolo-bashing : les agressions, dégradations et menaces conduites par les syndicats agricoles réac', ça suffit !
- Pesticides dans l'eau potable : il est encore temps d'agir !

Annexe 2 : Les commissions officielles en 2024

1 – Commissions préfectorales

CDPENAF- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

C.D.C.F.S - Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

C.D.N.P.S - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites :

- Formation « des carrières »
- Formation « faune sauvage captive»
- Formation « nature »
- Formation « publicité »
- Formation « sites et paysages »

Co.D.E.R.S.T. - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CDRNM - Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

CCE - Commission Consultative de l'Environnement CDG Roissy-en-France

CCE - Commission Consultative de L'Environnement Coulommiers-Voisins

CCE - Commission Consultative de l'Environnement Meaux-Esbly

CCE - Commission Consultative de l'Environnement Melun-Villaroche

Comité de suivi loi sur l'eau de l'aéroport de Paris

Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (S.Co.T, P.L.U., etc.)

CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Commission de la liste d'aptitude à la fonction de commissaire-enquêteur

Comité de pilotage des projets d'aménagements de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine dans le secteur de la Bassée

2 – Commissions consultatives

Commissions Consultatives des services publics locaux (CCSPL) :

- CAMVS (Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine)
- Patinoire de Dammarie-Les-Lys
- Vaux-le-Pénil SMITOM
- Monthyon SMITOM
- Montereau SYTRADEM
- Saint-Thibault-des-Vignes SIETREM
- Sigidurs CARPDF

Comité technique des Espaces Naturels Sensibles

Comité scientifique de la Réserve Naturelle de Montereau

4 – Commissions NATURA 2000

N2000-Sites à chiroptères Carrières de Darvault Mocpoix et Saint-Nicolas

N2000-Basse Vallée du Loing

N2000-Bassée FR1112002/FR1100798 (Bassée plaines adjacentes+ la Bassée)

N2000-Bois de Vaires/Marne

N2000-Boucles de la Marne

N2000-Loing-Lunain

N2000-Petit Morin-Verdelot-St Cyr/Morin

N2000-Villefermoy

N2000-Yerres- de sa source à Chaumes-en-Brie

N2000-Rivière du Vannetin

N2000-Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

N2000-Rivière du Dragon

N2000-Massif de Fontainebleau

5 – Commission de suivi de site, (CSS)

1. Bagneaux-sur-Loing – KERAGLASS
2. Gouaix - SICA
3. Grandpuits-Bailly-Carrois – TOTAL et BOREALIS
4. Meaux - BASF
5. Mitry-Compans – Zone industrielle
6. Montereau – BUTAGAZ et SOVALEM
7. Sénart : AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, KUEHNE& NAGEL et XPO LOGISTICS
8. Tournan-en-Brie - BRENNTAG
9. Courtry, Coubron, Vaujours – Fort de Vaujours
10. Décharge d'Îsles-les-Meldeuses – Sablières CAPOULADE
11. Décharge de Fouju-Moisenay – VEOLIA-REP
12. Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne, Charny – VEOLIA REP
13. Monthyon, St-Soupplets – VEOLIA-REP
14. Soignolles-en-Brie – SITA Île de France
15. Varennes-Jarcy – Usine de traitement des ordures ménagères par compostage.
16. Vaux le Pénil – GENERIS
17. Courtry, Villeparisis – Suez Minéraux FD
18. Germigny-sous-Coulombs - Storengy
19. Villenoy - Terzéo

6 – Commission locale de concertation

Commission Locale d'information et de concertation CLICEC Ecuelles

7 – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, S.A.G.E

CLE du S.A.G.E. de l'Yerres
CLE du S.A.G.E. des deux Morin
CLE du S.A.G.E. de la Bassée Voulzie
CLE du S.A.G.E. de Marne et Beuvronne
Inter-SAGE Nappe de l'Eocène du Valois Francilien

8 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, S.D.A.G.E

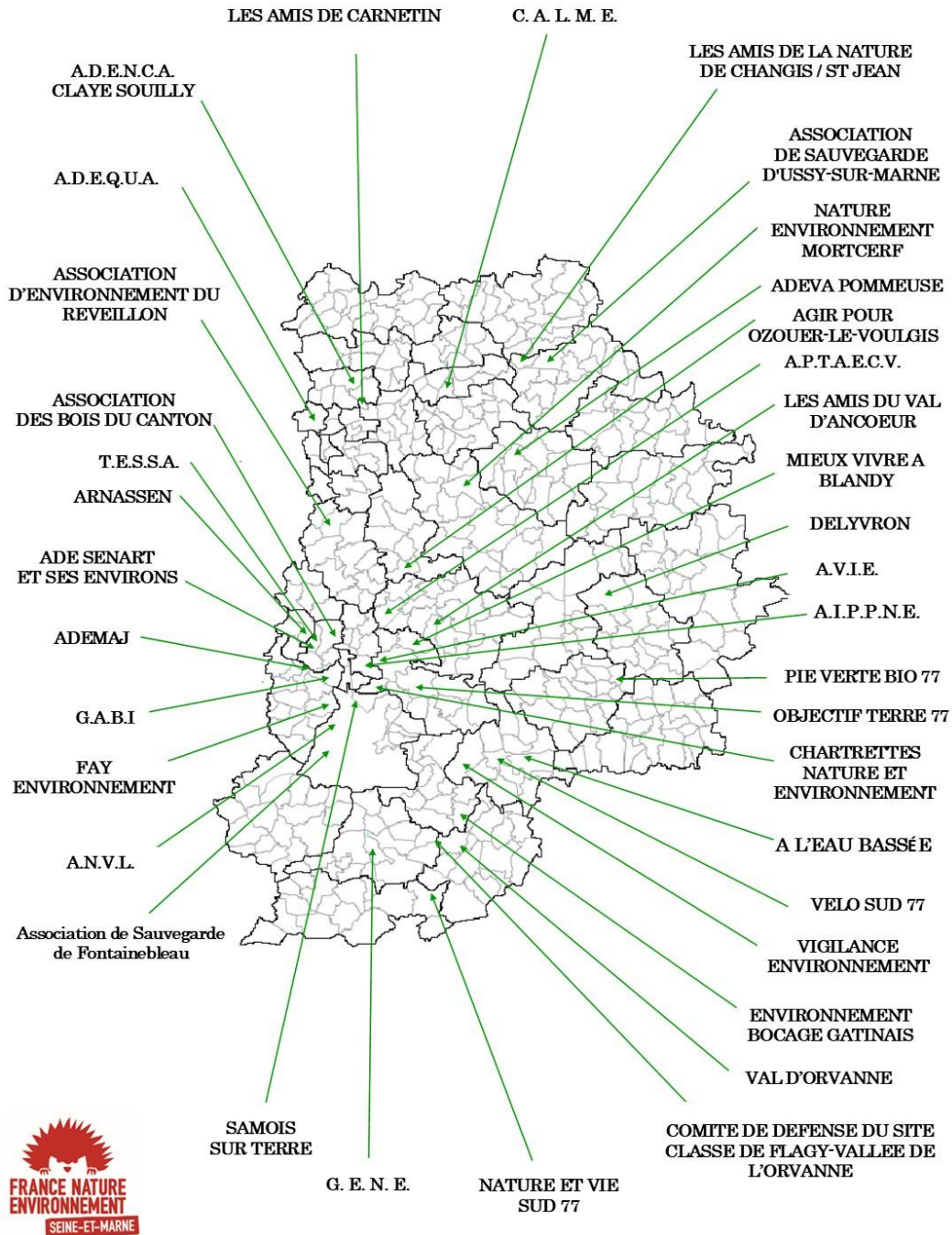
Eau Seine Normandie – Programme 2019-2024
Projet pilote Bassée

9 – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Île-de-France, S.A.F.E.R

Comité technique départemental

| ASSOCIATIONS ADHERENTES EN 2024 | | | |
|---------------------------------|--|-------------|--------------------------|
| | NOM | CODE POSTAL | COMMUNE |
| 1 | MIEUX VIVRE A BLANDY | 77115 | BLANDY-LES-TOURS |
| 2 | LES AMIS DE CARNETIN | 77400 | CARNETIN |
| 3 | ASSOCIATION DE DEFENSE DE SENART ET SES ENVIRONS (A.D.E SENART ET SES ENVIRONS) | 77240 | CESSON |
| 4 | TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE, SENART ET ALENTOURS - (T.E.S.S.A - anciennement D.D.N.A) | 77240 | CESSON |
| 5 | ASSOCIATION FAY ENVIRONNEMENT (A.F.E) | 77930 | CHAILLY-EN-BIERE |
| 6 | NATURE ET VIE SUD 77 | 77460 | CHARENTREUX |
| 7 | LES AMIS DE LA NATURE DE CHANGIS / ST JEAN | 77660 | CHANGIS-SUR-MARNE |
| 8 | CHARTRETTES NATURE ET ENVIRONNEMENT | 77590 | CHARTRETTES |
| 9 | ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA QUALITÉ DE LA VIE ET DU PATRIMOINE À CHELLES ET DANS SES ENVIRONS (A.D.E.Q.U.A) | 77500 | CHELLES |
| 10 | DELYVRON | 77160 | CHENOISE |
| 11 | ASSOCIATION DE DEFENSE DE CLAYE-SOUILLY ET SES ALENTOURS (A.D.E.N.C.A) | 77410 | CLAYE-SOUILLY |
| 12 | ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (APTAECV) | 77390 | CRISENOY |
| 13 | GROUPEMENT D'APICULTURE DE BREVIANDE INTERCOMMUNAL (G.A.B.I) | 77190 | DAMMARIE-LES-LYS |
| 14 | PIE VERTE BIO 77 | 77520 | DONNEMARIE-DONTILLY |
| 15 | ASSOCIATION D'ENVIRONNEMENT DU REVEILLON (A.E.R) | 77150 | FEROLLES ATTILLY |
| 16 | COMITE DE DEFENSE DU SITE CLASSÉ DE FLAGY - VALLÉE DE L'ORVANNE (CDSCF - Vallée de l'Orvanne) | 77940 | FLAGY |
| 17 | ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS (E.B.G) | 77940 | FLAGY |
| 18 | ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLÉE DU LOING (A.N.V.L) | 77300 | FONTAINEBLEAU |
| 19 | ACTION SAUVEGARDE DE FONTAINEBLEAU (A.S.F) | 77300 | FONTAINEBLEAU CEDEX |
| 20 | VIGILANCE ENVIRONNEMENT | 77130 | LA GRANDE PAROISSE |
| 21 | OBJECTIF TERRE 77 | 77820 | LE CHÂTELET-EN-BRIE |
| 22 | COMITÉ D'ACTION ET DE LUTTE MAREUILLAIS POUR L'ENVIRONNEMENT (C. A. L. M. E) | 77100 | MAREUIL LES MEAUX |
| 23 | VELO SUD 77 | 77130 | MONTEREAU |
| 24 | NATURE ENVIRONNEMENT MORTCERF | 77163 | MORTCERF |
| 25 | GROUPEMENT ECOLOGIQUE DE NEMOURS ET SES ENVIRONS (G. E. N. E) | 77140 | NEMOURS |
| 26 | AGIR POUR OZOUER-LE-VOULGIS | 77390 | OZOUER-LE-VOULGIS |
| 27 | ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUBETIN ET SES ENVIRONS (A. D. E. V. A) | 77515 | POMMEUSE |
| 28 | ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE MOULIGNON-AUXONNETTES-JONVILLE (A.D.E.M.A.J) | 77310 | SAINT FARGEAU-PONTHIERRY |
| 29 | LES AMIS DU VAL D'ANCOEUR | 77720 | SAINT MERY |
| 30 | SAMOIS SUR TERRE | 77920 | SAMOIS-SUR-SEINE |
| 31 | ARNASSEN | 77176 | SAVIGNY LE TEMPLE |
| 32 | ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (A.I.P.P.N.E) | 77000 | VAUX-LE-PENIL |
| 33 | ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON (A.B.C) | 77240 | VERT SAINT DENIS |

Les associations adhérentes à FNE SEINE&MARNE en 2024



Chapitre 1 – Qui sommes-nous ?

Page 2

France Nature Environnement Seine-et-Marne :

- Nous connaître
- Nous joindre
- Nous rencontrer

Données administratives et fonctionnement

Nos outils de communication :

- Bulletin d'information « Regards 77 »
- Le blog
- Le magazine « Liaison » de FNE Ile-de-France

FNE Seine-et-Marne et son réseau :

- France Nature Environnement Île-de-France (régional)
- France Nature Environnement (national)
- Nos partenaires

Chapitre 2 - Les actions de FNE Seine-et-Marne

Page 15

Aux côtés de nos adhérents, manifestations et rencontres formatrices avec nos différents interlocuteurs

Les commissions où nous sommes présents

Les actions par thèmes

- Les « déchets »,
- L'environnement industriel,
- Santé et environnement,
- Aménagement du territoire
- Les actions en justice

Chapitre 3 - Sensibilisation et Éducation à l'Environnement

Page 28

I. Les interventions « pédagogiques »

II. Les manifestations grand public.

III. Evolution 2016 - 2024

Les annexes

Page 32

Annexe 1 : Liste des articles parus dans Regards 77

Annexe 2 : Liste des commissions officielles

Annexe 3 : Liste des associations adhérentes en 2024

Annexe 4 : Carte de localisation de nos associations adhérentes en 2024

Table des matières